

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 8 DECEMBRE 2017**

Le huit décembre deux mil dix-sept, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du premier décembre deux mil dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Cyrille PELLETIER, Pascale CHAUSSON, Catherine CROTEAU.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Jean-Marie FROGER, Cédric CATOIS, Louis BAUSSAN, Jérôme CHERON.

Absentes excusées : Sandrine WEINHARD (pouvoir à Pierrette BUNEL), Isalyne HERIVEAU (pouvoir à Florence BARBIER).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Cédric CATOIS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 17 novembre 2017 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

1^{er} OBJET : DEVIS RIDEAUX POUR L'ECOLE GUSTAVE BILLARD

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu deux devis concernant des rideaux pour une classe de l'école Gustave Billard, le premier provient de Vérandas Beauquesne de 3380,40 € TTC et le second de Linconyl pour un montant de 1 755,36 € TTC. Il est proposé de faire deux classes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de retenir le devis de Linconyl et autorise le Maire à signer le devis.

2nd OBJET : DEVIS PIERRE POUR LE REAMENAGEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR AU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le jardin du souvenir a été créé en 2006, et donne la parole à Catherine Croteau pour la présentation du devis de pierre que la commune a reçu concernant le réaménagement du jardin du souvenir au cimetière. Ces pierres serviront à la création des abords de ce jardin en gabions (bancs grillagés remplis de pierre). Le devis provient de Cupastone à Champagné pour un montant de 536,58 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de retenir le devis de Cupastone pour 536,58 € TTC et autorise le Maire à le signer.

3^{ème} OBJET : EXECUTION ANTICIPEE DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET PRINCIPAL 2018

Conformément à l'article L1612-1 du code de gestion des collectivités territoriales modifié par la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD), il est demandé aux conseillers l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement alloués sur l'exercice 2017 pour le budget principal 2018 détaillées de la manière suivante :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 277 427 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 69 356 €, soit 25% de 277 427 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chapitre 21 Immobilisations corporelles soit 68 524 €
- Article 2128 : 45 540 €
- Article 2135 : 17 178 €
- Article 21578 : 4 800 €
- Article 2183 : 1 006 €

TOTAL = 68 524 € (inférieur au plafond autorisé de 69 356 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire exposées ci-dessus.

4^{ème} OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de décision modificative n° 3 du Budget Principal 2017 :

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitres et articles	BP 2017	DM 3	
Chap 020 Dépenses imprévues			
Article 020 Dépenses imprévues	4 076,26	- 100	
Chap 26 Participations et créances rattachées à des participations (Participation ATEPART)	0		+ 100
		- 100	+ 100

Il convient de se positionner sur cette décision modificative n° 3 du Budget Principal 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative n° 3 du Budget Principal 2017.

5^{ème} OBJET : DETR : PROJETS 2018

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme PLAZA Marie-Pervenche, Sous-Préfète de l'arrondissement de Mamers, demande de bien vouloir l'informer des projets de la commune pour 2018. Monsieur le Maire demande aux conseillers de porter une réflexion à ce sujet et d'évoquer ce point au prochain conseil.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

6^{ème} OBJET : RYTHMES SCOLAIRES DE L'ECOLE GUSTAVE BILLARD

Monsieur le Maire donne la parole à Cédric Catois concernant le conseil d'école exceptionnel qui a eu lieu le 21 novembre 2017 concernant le maintien du rythme scolaire de l'école Gustave Billard (actuellement de 4,5 jours) ou le passage à la semaine de 4 jours. Un sondage a été fait auprès des parents : 28 familles étaient pour la semaine de 4 jours, 12 familles pour le maintien de la semaine de 4,5 jours et 4 familles se sont abstenues (sur 44 familles).

A la majorité, le conseil d'école approuve le passage à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se positionner à ce sujet.

Après en avoir délibéré, à la majorité, l'assemblée délibérante approuve la modification du rythme scolaire de l'école Gustave Billard soit le passage de 4 jours par semaine à compter de septembre 2018.

• **Devis SAEP de Dollon** : Monsieur le Maire informe les conseillers que le SAEP de Dollon a envoyé un devis concernant le remplacement d'un poteau incendie situé au lieu-dit Les Epinays pour un montant de 2 927,81 € TTC.

• **Débat d'orientation budgétaire 2018** : Monsieur le Maire demande aux conseillers d'avoir une réflexion concernant des projets d'investissements à inscrire au budget primitif 2018 afin de les prendre en considération lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui sera voté en conseil municipal en février prochain.

• **Point financier du budget communal 2017 :**

Monsieur le Maire présente aux conseillers à titre d'information un tableau présentant le compte administratif prévisionnel 2017 du budget communal :

		Prévu	Réalisé	Réalisé en %
<i>Fonctionnement</i>	Dépenses	523 110	418 218	80
	Recettes	523 110	505 156	97
<i>Investissement</i>	Dépenses	326 228	179 926	55
	Recettes	326 228	253 621	78

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

• **Logo de la commune** : 4 logos ont été retenus. Ils seront soumis au vote du public lors des vœux du Maire le 14 janvier 2018.

• **Point sur le Téléthon le 25 novembre 2017** : La manifestation a rencontré un vif succès, félicitations aux associations de la commune. Un article figurera dans le bulletin municipal.

• **Point Sainte Barbe à Bouloire** : remerciements aux conseillers qui ont participé à la Sainte Barbe, aux pompiers de Saint-Michel et de Bouloire.

• **Fête de l'école** : le spectacle de Noël aura lieu le samedi 9 décembre 2017 à 14h30.

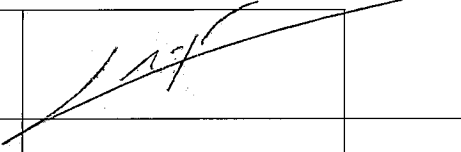
• **Point travaux** : la construction du hall de la salle Hélène Bertaux débutera courant janvier 2018.

• **Date à retenir :**

- Cérémonie des vœux : dimanche 14 janvier 2018 à 11h à la salle polyvalente de l'école

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU	
Cédric CATOIS Secrétaire de séance		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	